

[Œdicnème criard \(illustration de NCA\)](#)

L'Œdicnème criard est surtout un oiseau des milieux chauds et secs. Il habite les terrains calcaires caillouteux ensoleillés occupés par des landes ou des prairies sèches, des cultures basses ou des friches. On le rencontre aussi sur d'anciennes gravières ou sablières, mais il a presque disparu des zones de dunes littorales. Il est grégaire durant la majeure partie de l'année, avec notamment des regroupements automnaux de plusieurs centaines d'individus dans certaines régions. Même en période de reproduction, des oiseaux se rassemblent pour des activités alimentaires et de parade. Ces petits groupes incluent vraisemblablement des couples nicheurs. L'espèce est

monogame et les couples se forment (ou se reforment) dès l'arrivée sur les sites de nid, voire avant. (Source INPN) Les populations du nord et de l'est de la France migrent vers le sud en automne.

Deux individus ont été observés en période de migration pré-nuptiale (mi-mars) et 3 individus en période de reproduction sur l'ensemble de l'aire d'étude immédiate. La présence de cultures sur la zone est favorable à cette espèce qui affectionne la végétation rase.

L'espèce est mentionnée comme présente en période de migration (250 à 400 individus) et de reproduction (100 à 300 individus) sur la ZPS Plaine de Niort Sud-Est. Il est également mentionné en reproduction sur la ZPS de la Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay (60 à 80 couples). Les FSD de ces deux ZPS évaluent l'intérêt du site comme significatif pour cette espèce.

Les individus migrateurs sont fidèles à leur site de reproduction, comme l'attestent les bagages réalisés sur la ZPS Plaine de Niort Sud-Est (CNRS de Chizé). Par conséquent, les interactions entre le site Natura 2000 et la zone de projet semblent peu probables. Ainsi, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation de l'Œdicnème criard de la ZPS.

Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.

[Pluvier doré \(illustration de NCA\)](#)

Le Pluvier doré, nicheur du Grand Nord, est observé sur le territoire uniquement en période internuptiale, généralement à partir du mois d'octobre jusqu'à avril. Espèce grégaire en dehors de la période de reproduction, les pluviers sont observés en alimentation en groupe de plusieurs dizaines d'individus parfois associés au Vanneau huppé. Le Pluvier doré fréquente essentiellement les grandes plaines de cultures, les prairies, les marais côtiers et vasières.

De nombreux pluviers dorés ont été comptabilisés à partir de mi-décembre jusqu'à février au sein des zones ouvertes de l'aire d'étude immédiate (100 individus le 4 janvier 2019). Il est également

mentionné dans les milieux ouverts de l'aire d'étude éloignée et les deux ZPS comprenant des grandes plaines céréalières de la Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay (50 à 1000 individus) et de la Plaine de Niort Sud-Est (500 à 1500 individus) en hivernage. La FSD de cette dernière ZPS évalue l'intérêt du site Natura 2000 pour cette espèce à « significatif ».

Compte tenu que le risque de collision du parc éolien de la Foye a été considéré comme « faible », que les individus susceptibles de fréquenter le site sont uniquement des individus en migration, et considérant que la zone d'implantation a une capacité d'accueil réduite pour ces rassemblements au contraire des ZPS alentours constituées de milieux plus attractifs pour l'espèce, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation du Pluvier doré des sites Natura 2000.

Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.

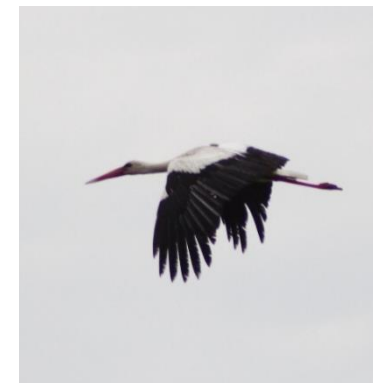
[Pluvier guignard](#)

Le Pluvier guignard est nicheur dans la toundra nordique, côtière ou subalpine, du nord de la Scandinavie à la Sibérie orientale. Il est observé en Europe de l'Ouest dans des milieux ouverts pauvres en végétation telles que les grandes plaines agricoles (labours, jeunes semis, etc.), seul ou en petit groupe. En France, en période post-nuptiale, il est observé dès la seconde quinzaine d'août jusqu'en octobre voire novembre. En période pré-nuptiale, les individus passent entre mi-mars et juin (pic début mai).

Aucune observation n'a été faite au cours de l'étude, il est mentionné au sein de l'aire d'étude éloignée en tant que limicole migrateur (SIGORE / INPN). Les FSD des ZPS de la Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay et de la Plaine de Niort Sud-Est indiquent la présence de 1 à 5 individus de cette espèce en période migratoire.

Compte tenu que le risque de collision du parc de la Foye a été considéré comme « très faible », que les rares individus susceptibles de fréquenter le site sont uniquement des individus de passage (en vol migratoire), et considérant que la zone d'implantation présente des milieux moins attractifs que les ZPS alentours, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation du Pluvier guignard des sites Natura 2000.

Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.

[Cigogne blanche \(illustration de NCA\)](#)

Pratiquement disparue de France (11 couples en 1974), l'espèce atteint 1750 couples sur le territoire national en 2011, en réponse à un programme ambitieux de préservation. La Cigogne blanche s'installe au sein ou en périphérie des grandes zones humides, généralement sur des plateformes artificielles (pylônes ou autres supports). Pour s'alimenter, elle fréquente les marais ouverts, les vallées alluviales et les zones bocagères humides.

En Poitou-Charentes, sa nidification concerne essentiellement la Charente-Maritime, qu'elle recolonise naturellement depuis 1978. La population régionale est estimée à 320 couples en 2011. Elle se reproduit également depuis 2007 dans l'extrême ouest de la Charente.

Lors de l'étude, aucun individu n'a été observé. Toutefois, elle est mentionnée migratrice dans la FSD de la ZPS de la Plaine de la Mothe-Saint-Héray à raison de 1 à 5 individus.

Compte tenu que le risque de collision du parc éolien de la Foye a été considéré comme « faible » essentiellement en migration, que les individus susceptibles de survoler le site sont essentiellement des individus en dispersion ou migration, et eu égard à la concentration de la population nicheuse des ZPS quasi exclusivement à l'ouest et au sud de l'AEI, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation de la Cigogne blanche de ces sites Natura 2000.

Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.

Cigogne noire (illustration de J-L. Corsin)



La Cigogne noire se reproduit sur les basses terres ou à moyenne altitude, dans des forêts abritant des cours d'eau, des eaux dormantes, des marais, et également dans des plaines et des forêts inondées ou de denses bosquets de hêtres, chênes ou pins, et dans les anciens massifs montagneux. Elle aime les marais, les prairies humides et les roselières.

La Cigogne noire n'a pas été contactée sur la zone de projet. Elle est toutefois mentionnée en période de migration au sein de l'aire d'étude éloignée.

Elle est également mentionnée migratrice dans la FSD de la ZPS de la Plaine de la Mothe-Saint-Héray à raison de 1 à 5 individus.

Compte tenu que le risque de collision du parc éolien de la Foye a été considéré comme « faible », que les individus susceptibles de fréquenter le site sont essentiellement des individus en migration, et qu'aucune donnée récente de nidification n'est attestée à proximité de l'AEI, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation de la Cigogne noire des sites Natura 2000.

Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.

Faucon émerillon

Le Faucon émerillon est le plus petit des faucons européens. Sur le territoire français, il n'est présent qu'en période internuptiale et est observé de septembre à fin avril. A cette période il fréquente les milieux ouverts où il se nourrit essentiellement de petits oiseaux capturés très souvent suite à une course poursuite spectaculaire parfois parmi des rassemblements de passereaux dans les champs ou les haies.

Le Faucon émerillon a été contacté sur la zone de projet en période de migration post-nuptiale (1 individu en novembre), il est également mentionné au sein de l'aire d'étude éloignée en période de migration et d'hivernage (SIGORE / INPN / Nature79 / GODS).

La FSD de la ZPS de la Plaine de la Mothe-Saint-héray-Lezay mentionne l'espèce en hivernage (5 à 10 individus) et la FSD de la Plaine de Niort Sud-Est mentionne également l'espèce en hivernage (10 à 30 individus). Cependant, aucune évaluation concernant l'intérêt du site Natura 2000 pour cette espèce n'est communiquée.

Compte tenu que le risque de collision du parc éolien de la Foye a été considéré comme « faible », que les individus susceptibles de survoler le site sont des individus en migration, que les contacts de l'espèce ne sont mentionnés qu'à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation du Faucon émerillon.

Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.

Faucon pèlerin

Le Faucon pèlerin est strictement inféodé aux sites rupestres pour sa reproduction. Il est essentiellement situé dans les falaises calcaires. En Poitou-Charentes, l'espèce ne présente qu'une dizaine de couples. Le nombre de sites favorables reste limité et l'installation des aires sur le bâti est de plus en plus régulière (Jourde et al. 2015). Il ne construit pas de nid et niche à même son support. Le Faucon pèlerin est une espèce plutôt sédentaire dans notre région, mais les populations du nord et nord-est sont eux migrateurs. Cette espèce chasse presque exclusivement les oiseaux en vol avec des acrobaties parfois très spectaculaires.

Le Faucon pèlerin n'a pas été contacté sur la zone de projet. Cependant, la bibliographie (Nature 79 / GODS) mentionne sa présence au sein de l'aire d'étude éloignée en hivernage et en période de migration (INPN / SIGORE).

La FSD de la ZPS de la Plaine de la Mothe-Saint-héray-Lezay mentionne l'espèce en hivernage et en migration avec un maximum de 5 individus à chaque fois, et la FSD de la Plaine de Niort Sud-Est mentionne également l'espèce en hivernage (maximum 2 individus) et en migration. Cependant, aucune évaluation concernant l'intérêt du site Natura 2000 pour cette espèce n'est communiquée.

Compte tenu que le risque de collision du parc éolien de la Foye a été considéré comme « faible », et que les individus susceptibles de survoler le site sont des individus en migration ou en déplacement en période hivernale, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation du Faucon pèlerin.

Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.

Grue cendrée (illustration de NCA)



La Grue cendrée se reproduit dans les fondrières, les landes de bruyères humides et les marais d'eau douce peu profonds, ainsi que dans les forêts marécageuses. Elles hivernent dans les campagnes ouvertes, près des lacs et des marais, ou plus loin dans les zones cultivées. Les grues volent cou et pattes tendus, et en vol migratoire souvent en grands groupes en formation « en V ». Elles peuvent voler très haut et sur de longues distances.

2237 Grues cendrées ont été observées au cours de la période d'inventaire en migration pré-nuptiale (le 15 février 2019). Elle est mentionnée comme présente en période de migration et d'hivernage sur la ZPS de la Plaine de la Mothe-Saint-héray-Lezay, sans précision d'effectifs). Rappelons que la partie des Deux-Sèvres concernée par le projet de la Foye est située sur la voie majeure de migration de l'espèce. La FSD de ce site Natura 2000 n'évalue pas l'intérêt du site pour cette espèce.

Compte tenu que le risque de collision du parc éolien de la Foye a été considéré comme « très faible », que les individus susceptibles de survoler le site sont des individus en migration active, que l'AEI ne semble pas favorable à la halte migratoire, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation de la Grue cendrée des sites Natura 2000.

Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.

Outarde canepetière (illustration de NCA)

L'Outarde canepetière est représentée actuellement en France par deux noyaux de population en période de reproduction : l'un situé dans le Centre-Ouest, comprenant des individus migrateurs dont l'hivernage se déroule en péninsule ibérique (un hivernage annuel, mais faible est cependant noté dans les Deux-Sèvres) ; le second noyau de population, dit sédentaire, se localise sur le pourtour méditerranéen. L'abondance et la distribution de ses effectifs sont évaluées au niveau national par une enquête spécifique tous les quatre ans. Le dernier recensement national a été réalisé en 2016 par le réseau Outarde (associations naturalistes, CNRS, ONCFS et la fédération régionale des chasseurs du Languedoc-Roussillon) (GENDRE ET AL., 2018).

Sur l'aire d'étude immédiate, l'espèce n'a pas été contactée. La ZPS de la Plaine de la Mothe Saint-Héray-Lezay, située à 4,8 km de la zone d'implantation mentionne la présence de 30 à 40 couples en période de reproduction. La FSD évalue l'intérêt de ce site Natura 2000 de « moyenne à réduite ». Un deuxième noyau de population semble se trouver dans la ZPS Plaine de Niort Sud-Est à environ 13 km, avec 20 mâles chanteurs dénombrés en 2019. Au sein de ce site Natura 2000, 7 individus en hivernage ont également été comptabilisés ainsi que 50 à 100 individus en période de migration. La fiche FSD évalue l'intérêt de ce site Natura 2000 de « moyenne à réduite » également.

La zone de projet n'est pas favorable à la reproduction de l'Outarde canepetière, et ne semble pas l'être non plus pour la halte migratoire. Un survol du parc par des individus en migration est toutefois possible, en raison de la proximité avec des populations connues (4,8 km et 13 km). Toutefois, compte tenu que le risque de collision du parc éolien de la Foye a été considéré comme « très faible », et que l'AEI ne semble pas favorable à la halte migratoire ou la reproduction, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation de l'Outarde canepetière du site Natura 2000.

Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.

Alouette lulu (illustration de NCA)

L'Alouette lulu fréquente les boisements clairs, plus particulièrement les conifères surtout s'ils possèdent des secteurs pierreux ou sablonneux entrecoupés de champs. Elle apprécie beaucoup les coupes. On la trouve également dans les secteurs de landes à bruyères qui alternent avec les prés et les zones boisées. Elle évite les végétations touffues, ombreuses et humides. C'est à la fin de l'hiver, dès février, que le mâle commence à chanter la plupart du temps perché ou en vol nuptial. Les premières pontes sont déposées sur des touffes d'herbes en milieu sec entre la mi-mars et mi-avril. En général, les couples ne restent pas isolés et sont en contact avec des

familles voisines sur les aires de reproduction.

La population nicheuse en Poitou-Charentes est estimée à entre 4 400 et 14 000 couples en 2009. Entre 1999 et 2009 cette population aurait chuté de 54% notamment suite à de nombreux retournements de prairies qui causent

une perte de son habitat ce qui lui vaut d'être considérée « quasi menacée » dans la région en 2018 (Jourde et al, 2015 ; UICN, 2018).

L'Alouette lulu n'a pas été observée au sein de l'aire d'étude immédiate. Elle est connue en hivernage, en migration et en reproduction au sein de l'aire d'étude éloignée (Nature 79 / GODS / SIGORE / INPN).

La fiche FSD de la ZPS de la Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay mentionne sa présence en hivernage et en reproduction, sans donner d'indication sur les effectifs et sur l'intérêt du site pour l'espèce.

Compte tenu que le risque de collision du parc éolien de la Foye a été considéré comme « faible » (en migration) et que les individus susceptibles de survoler le site sont des individus en migration, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation de l'Alouette lulu.

Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.

Gorgebleue à miroir (illustration de NCA)

La Gorgebleue à miroir est une espèce migratrice, de retour de ses lieux d'hivernages en Afrique dès la fin du mois de mars, puis elle repart après s'être reproduit dès le mois d'août. Espèce initialement inféodée aux milieux humides, son adaptation dans les plaines agricoles comprenant d'importantes densités de champs de colza lui permet une colonisation de ces milieux plus secs.

Un mâle chanteur a été contacté sur l'aire d'étude immédiate en période de nidification. L'espèce est également mentionnée par la bibliographie en migration et en nidification dans l'aire d'étude éloignée (20 km).

La ZPS de la Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay mentionne l'espèce en migration et en reproduction (2 couples maximum). La ZPS de la Plaine de Niort Sud-Est mentionne également l'espèce en reproduction avec un maximum de 60 couples. Les FSD n'évaluent pas l'intérêt du site Natura 2000 pour cette espèce.

L'étendue du territoire d'un couple varie de 500 m² à plus de deux hectares, avec une moyenne de 4 000 m² (EYBERT ET AL., 2004). On peut ainsi considérer que la zone de projet est déconnectée de la population des ZPS, distantes de plus de 4 km (Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay). Par conséquent, on peut considérer que le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation de la Gorgebleue à miroir des sites Natura 2000.

Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.

Pie-Grièche écorcheur (illustration de NCA)



Le Pie-grièche écorcheur est un oiseau typiquement migrateur, qui ne passe que quatre à cinq mois sur ses aires de nidification. Il ne revient dans nos contrées qu'au mois de mai, et prend le départ dès le mois d'août ou en septembre. L'espèce fréquente les régions ouvertes et sèches à végétation buissonneuse, les landes plantées d'arbustes épineux. Elle niche à l'orée des bois et forêts, dans les parcs, les jardins, les boqueteaux, les clairières, le long des chemins et des routes, voire dans les champs (sous réserve de trouver un arbuste).

Sur l'aire d'étude immédiate, un individu de Pie-grièche écorcheur a été observé en période de nidification. De manière générale, le site de la Foye possède un milieu peu favorable à la nidification de l'espèce. Elle est également connue sur l'aire d'étude éloignée en période de nidification (Nature 79 / GODS) ainsi qu'en migration (SIGORE / INPN).

L'espèce est mentionnée comme présente en période de reproduction sur les deux ZPS les plus proches : Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay (90 à 120 couples) et Plaine de Niort Sud-Est (10 à 15 couples). La FSD de la Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay évalue l'intérêt du site comme « bon » pour la Pie-grièche écorcheur.

Le territoire d'un couple couvre en moyenne moins de 0,5 ha (GEROUDET, 1980). La densité française est d'environ 1 couple pour 50 ha, les densités les plus fortes étant de 6 couples pour 10 ha. On peut ainsi considérer que le couple nicheur sur la zone de projet est déconnecté de la population des ZPS, distantes de plus de 4 km (Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay). Par conséquent, on peut considérer que le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation de la Pie-grièche écorcheur des sites Natura 2000.

Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.

Pipit rousseline

Le Pipit rousseline est une espèce migratrice présente sur le territoire français de mars à octobre pour les plus tardifs. Il est à la recherche de milieux ouverts à végétation rase où il y dépose son nid dans une dépression du sol. Il fréquente essentiellement les carrières et les pelouses des coteaux calcaires.

Le Pipit rousseline n'a pas été contacté sur l'aire d'étude immédiate. L'espèce est mentionnée comme présente en période de migration sur l'aire d'étude éloignée (SIGORE / INPN). Il est également noté comme présent en période de migration au sein de la ZPS de la Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay, sans donner d'indication sur les effectifs et sur l'intérêt de ce site Natura 2000 pour l'espèce.

Le territoire d'un couple s'étend de 4 à 12 ha que le mâle défend activement (GEROUDET, 1980). On peut ainsi considérer que la population potentielle nicheuse dans la ZPS aurait une interaction limitée avec la zone de projet, même si la proximité rend les interactions possibles.

Compte tenu que le risque de collision du parc éolien de la Foye a été considéré comme « faible », et que les individus susceptibles de survoler le site sont des individus en migration, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation du Pipit rousseline de la ZPS.

Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.

Aigrette garzette (illustration de NCA)



L'Aigrette garzette niche en colonie, souvent mixte avec d'autres hérons, principalement dans les boisements aux abords de marais d'eau douce ou de lagunes, mais aussi dans les roselières. Elle se nourrit principalement sur les vasières des étangs et les grèves des cours d'eau.

La bibliographie mentionne l'espèce en hivernage sur l'aire d'étude éloignée (Nature 79 et GODS), mais également en migration (SIGORE / INPN). Elle n'est pas mentionnée en reproduction dans l'aire d'étude éloignée.

La FSD du site Natura 2000 de la Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay indique la présence d'une dizaine d'individus au maximum en hivernage. Elle n'évalue cependant pas l'intérêt de ce site pour cette espèce.

L'enjeu fonctionnel retenu pour cette espèce sur l'aire d'étude a été uniquement considéré en survol, soit « faible », avec un risque de collision qualifié de « faible » en migration. Par conséquent, on peut considérer que le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation de l'Aigrette garzette du site Natura 2000.

Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.

Grande Aigrette

La Grande Aigrette niche isolément ou en colonie souvent compacte, principalement dans des phragmitaies inondées âgées, toutefois la majorité des couples en France nichent dans des arbres. En Poitou-Charentes l'espèce est migratrice et hivernante régulière depuis les années 2000, avec un premier cas de nidification en Charente-Maritime en 2014 (LPO, 2018). L'espèce fréquente les zones humides pour s'alimenter : marais, prairies humides, bords de plans d'eau et tous milieux inondés ouverts. Elle peut parcourir plusieurs kilomètres pour atteindre ses sites d'alimentation.

La Grande Aigrette a été contactée une fois en période d'hivernage en février 2019. La bibliographie mentionne l'espèce en hivernage sur l'aire d'étude éloignée (Nature 79 et GODS), mais également en migration (SIGORE / INPN). Elle n'est pas mentionnée en reproduction dans l'aire d'étude éloignée.

Compte tenu de la colonisation récente de l'espèce dans la région, la FSD de la ZPS de la Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay mentionne la présence de la Grande Aigrette uniquement en période hivernale, avec un maximum de 10 individus. Les individus susceptibles de survoler le site sont des individus en dispersion ou en migration, et eu égard de la localisation du site, aucune interaction réelle ne peut être mise en évidence entre les ZPS et le projet. Celui-ci ne remet donc pas en cause les objectifs de conservation de l'espèce au sein du site Natura 2000.

Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.

Pic noir (illustration de NCA)

Le Pic noir, plus grand pic européen, fréquente les massifs forestiers possédant de grands arbres ayant un diamètre minimum de 40 cm pour y creuser sa loge. Il s'agit d'un oiseau sédentaire qui commence les parades nuptiales au cours du mois de janvier. Il se nourrit essentiellement dans les fourmilières qu'il n'hésite pas à aller chercher au sol.

Le Pic noir n'a pas été contacté au cours des inventaires. Toutefois, la bibliographie (Nature 79 et GODS) mentionne l'espèce comme nicheuse au sein de l'aire d'étude éloignée.

L'espèce est mentionnée comme sédentaire dans la ZPS de la Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay à raison de 2 à 5 couples. La FSD n'évalue cependant pas l'intérêt de ce site Natura 2000 pour cette espèce.

Le territoire d'un couple couvre en moyenne 350 à 800 ha en fonction de la qualité du milieu et de la ressource alimentaire, le mâle défendant entre 20 et 40 ha autour du nid (GEROUDET, 1980). On peut ainsi considérer que la zone de projet est déconnectée de la population de la ZPS, distante d'environ 4,8 km, celle-ci étant en outre sédentaire. Par conséquent, on peut considérer que le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation du Pic noir du site Natura 2000.

Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.

Hibou des marais

Le Hibou des marais est un rapace nocturne qui est très souvent aussi observé en plein jour. Seul hibou qui niche strictement au sol, il fréquente les zones ouvertes, prairies humides et marais. En toutes périodes, la sélection de l'habitat est essentiellement liée à l'abondance de proies (essentiellement micromammifères).

Il n'est pas contacté sur l'aire d'étude, toutefois la bibliographie mentionne l'espèce en hivernage sur l'aire d'étude éloignée (Nature 79 et GODS), mais également en migration (SIGORE / INPN). Elle n'est pas mentionnée en reproduction dans l'aire d'étude éloignée.

La FSD de la ZPS de la Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay indique la présence de l'espèce en hivernage (5 à 15 individus) mais également en reproduction. Il en est de même pour la ZPS de la Plaine de Niort Sud-Est, pour laquelle un maximum de 55 individus a été considéré en hiver et un maximum de 20 individus en période de reproduction.

Compte tenu de sa dépendance en l'abondance des proies présentes sur un territoire, que les individus susceptibles de survoler le site sont essentiellement des individus en dispersion et migration, et considérant qu'il n'est pas nicheur à moins de 4 km de la zone d'implantation (Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay), le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation du Hibou des marais des sites Natura 2000 proches.

Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.

XXX. CONCLUSION SUR L'ÉVALUATION DES INCIDENCES

L'analyse du projet et de ses incidences potentielles sur le site Natura 2000 le plus proche, ZPS Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay, met en évidence l'absence d'incidences significatives sur les objectifs de conservation de ces sites.

Par conséquent, le projet n'étant pas susceptible d'avoir une incidence notable vis-à-vis de ces zonages et les populations d'espèces qui les ont désignés, l'évaluation des incidences Natura 2000 peut être arrêtée à un stade d'évaluation simplifiée, conformément à la réglementation.

Au regard de l'absence d'impact résiduel jugé significatif sur les espèces protégées, aucune dérogation relative à ces dernières n'est nécessaire dans le cadre du projet éolien de la Foye.